

SYNTHESE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2018

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Conforme au compte de gestion établi par la Trésorière, il s'élève en :

- section de fonctionnement, à :
462 787,81 € en dépenses
604 760,31 € en recettes.
- section d'investissement, à :
162 446,97 € en dépenses
192 812,06 € en recettes.

PERSONNEL COMMUNAL

Service Technique : Suite à la mise à la retraite pour invalidité d'un agent, à temps complet, au 1er mars 2018 et à la fin des contrats aidés dont nous bénéficions au travers de l'emploi de 2 agents dont le contrat se termine pour l'un au 15 avril et l'autre au 6 juillet sur des postes à 20 h par semaine, il est décidé de créer 2 postes d'adjoint technique territorial de 24 h/semaine, l'un à compter du 1er juillet et l'autre du 1er septembre. Dans l'attente de ces recrutements, et en raison de l'accroissement de travail dû à l'entretien des espaces verts au cours des prochains mois et à la réglementation « zéro pesticide », il est décidé de créer 2 emplois de contractuel à temps incomplet de 24 h par semaine, l'un à compter du 23 avril jusqu'au 30 juin 2018 et l'autre à compter du 7 juillet jusqu'au 31 août 2018.

Maison des Traditions : Le contrat aidé de l'agent en poste à l'accueil de la Maison des Traditions se termine le 22 mai 2018. Vu la nécessité de recruter un autre agent pour assurer l'accueil, la tenue de la boutique et participer à la réalisation de l'inventaire de la collection, il est décidé de recruter une personne dans le cadre du parcours emploi compétence pour une période de 9 mois, à raison de 20 h par semaine, en bénéficiant de 40 % de prise en charge par l'État, à compter du 23 mai 2018.

VOTE DU TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2018

Les taux en vigueur en 2017 sont reconduits, à savoir :

- Taxe d'habitation 19,23%
- Taxe Foncier bâti..... 15,82%
- Taxe Foncier Non Bâti..... 45,14 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018

Leur montant reste identique à celui de 2017 sauf pour l'Association des Donneurs de Sang Chassignolles/Le Magny. En effet, organisant cette année, conjointement avec celle de St Denis-de-Jouhet, le congrès départemental, il est décidé de lui allouer une subvention exceptionnelle de 500 €.

BUDGET UNIQUE 2018

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 656 733,41 € pour la section de fonctionnement
- 291 562,86 € pour la section d'investissement.

Sont inscrits en nouvelles dépenses d'investissement :

- 10 000,00 € supplémentaires pour l'aménagement des extérieurs de la mairie
- 15 000,00 € columbarium et jardin du souvenir

- 18 000,00 € local pour les associations
- 30 000,00 € travaux de voirie dont le pont des Presles
- 2 200,00 € blocs de secours à la salle socio-culturelle et à la Maison des Traditions
- 2 000,00 € ordinateur
- 15 000,00 € signalétique et adressage dans les lieux-dits et panneaux divers
- 4 000,00 € réfection d'une partie des gouttières du bâtiment de la mairie
- 2 000,00 € diagnostic pour réfection de la toiture terrasse à la Maison des Traditions
- 15 462,41 € maîtrise d'oeuvre pour le lancement de l'opération de réhabilitation de l'église

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LA CHATRE/STE SEVERE AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE INDRE DANS LE DEPARTEMENT DE L'INDRE

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a transféré, à compter du 1er janvier 2018, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) aux Communautés de Communes. Afin d'exercer au mieux cette compétence et d'être cohérent sur un même bassin versant, il est décidé de créer un syndicat unique sur le bassin versant de l'Indre à compter du 1er janvier 2019 auquel la Communauté de Communes La Châtre/Ste Sévère serait adhérente.